

---

Renvoi à la commission des subsistances de la pétition des sans-culottes montagnardes de Clairac qui demandent à la Convention de s'occuper d'un approvisionnement général, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission des subsistances de la pétition des sans-culottes montagnardes de Clairac qui demandent à la Convention de s'occuper d'un approvisionnement général, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 659;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40023\\_t1\\_0659\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40023_t1_0659_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024

donner, il devait se livrer à la joie à cause des victoires remportées sur les tyrans coalisés et leurs satellites anéantis sur nos frontières qu'ils avaient souillées dans le champ (*sic*) d'Anvers et Maubeuge; à cause de l'extermination des imbéciles fanatiques, des féroces brigands de la Vendée; à cause de nos victoires dans le Midi sur les despotes de Madrid et de Turin; et enfin à cause du supplice si justement et depuis si longtemps mérité par la veuve Capet-Frédégonde.

Les citoyens ont été ensuite invités à porter leurs regards vers la statue de la Liberté, à lever les mains au ciel et à rendre des actions de grâces à l'Éternel qui protège visiblement les droits de l'homme qu'il a créés libres. Ces paroles ont été suivies des plus vifs applaudissements et des cris répétés de *Vive la République ! vive la Montagne et vivent les sans-culottes !*

Immédiatement après, le représentant du peuple présent a été prié de vouloir bien présider cette fête dans le cérémonial qui allait s'observer, et la Convention nationale recevoir en sa personne les félicitations des sans-culottes de Soissons, du courage héroïque avec lequel elle a soutenu les intérêts de peuple, déjoué les complots, les trahisons, les perfidies, les hypocrites de tout genre; de son dévouement à persévérer dans le poste qui lui a été confié jusqu'à l'extinction de la guerre et l'affermissement d'une république impérissable.

Les bustes de Marat et Lepeletier ont été placés aux côtés de la statue de la Liberté; leurs ombres respectables ont été invoquées pour être témoins de nos regrets sur leur vie, ou plutôt les féliciter d'avoir, par le sacrifice de leur vie, donné une nouvelle énergie au vrai patriotisme et établi le vrai règne des vertus à la place de celui du crime et de la tyrannie.

Ensuite la marche s'est ouverte de la manière suivante :

Un groupe de peuple souverain et un autre de la Société populaire et républicaine au milieu desquels paraissait l'œil fixe de la surveillance; à chaque côté, sur une ligne marchaient indistinctement et la garde nationale, et l'armée révolutionnaire sans armes.

Immédiatement après le premier groupe suivirent, précédés de la musique et des tambours, le représentant du peuple, les autorités constituées, les commandants de place et chefs de légion et la masse entière de la sans-culottide.

Dans cet ordre, se livrant à la joie, chantant des couplets patriotiques, on s'est rendu d'abord à l'hôpital militaire de Saint-Jean, où se trouvent nos frères d'armes blessés: l'un d'eux chanta plusieurs couplets patriotiques sur l'air des Marseillais, qui furent généralement applaudis, et dont l'impression fut demandée avec les plus vives instances, à quoi le représentant consentit, se chargea même de les faire imprimer et de les envoyer à la Convention nationale. Le frère d'armes blessé qui venait de chanter ces différents couplets reçut l'accolade fraternelle du citoyen représentant, au nom de la Convention, et des citoyens maire et procureur de la commune de Soissons, au nom de la commune.

Le cortège, sorti de l'hôpital militaire de Saint-Jean, s'est rendu dans le même ordre que ci-devant et toujours chantant à grand cœur et au son de la musique, en parcourant différents quartiers de cette ville, au Champ de Mars où l'on y a conduit un tombereau rencontré dans l'endroit le plus sale de la ville, rempli de viles débris de la féodalité et de la chicane ramas-

sés dans les boues et foulés aux pieds, qui ont été jetés sur un autodafé dressé à ce sujet audit Champ de Mars et auquel on a mis le feu au milieu des cris et des acclamations les plus vives, qui ont été suivies de la plus grande gaîté en voyant jeter aux flammes des robes de procureur hissées au bout de longues perches, des robes, des simarres, d'anciens chefs de la justice vénale, des bonnets carrés, des rabats, des guimpes et même des disciplines, des hers (*sic*) et cilices de religieuses et confesseurs.

Parmi les vils objets qui ont été brûlés, on a remarqué entre autres le procès-verbal en parchemin du sacre et couronnement du fameux tyran Louis quatorze, par Monseigneur Messire illustrissime seigneur Legros, dit évêque de Soissons, et l'un des imposteurs qui travaillaient les âmes pour les avilir et les rendre toujours propres à l'esclavage religieux et politique, et en outre le procès-verbal du sacre de Louis le raccourci, a été aussi livré aux flammes, le cœur couvert de plomb et la vieille dent pourrie du ci-devant duc de Mayenne, pourfendeur dans le seizième siècle, et persécuteur de nos frères les bons et vertueux patriotes dits huguenots. Les cendres de tous ces objets tyraniques ont été jetées au vent.

Mais avant de mettre le feu à l'autodafé dont il s'agit, le citoyen Bollet, représentant du peuple, fit un discours touchant et plein d'énergie, dans lequel il a fait sentir au peuple assemblé que les plus grands crimes étaient dérivés du fanatisme et de la superstition, que nous n'étions plus dans ces siècles d'erreur et d'ignorance, que pour jouir de notre liberté et bannir à jamais la tyrannie, il fallait être constamment unis et mettre de côté toutes les petites haines et divisions particulières et ne s'occuper que du bien général, celui de sauver la patrie; que les victoires qui venaient d'être remportées à l'armée du Nord sur les puissances coalisées contre nous étaient dues à la bravoure et au courage invincible de nos frères d'armes, braves sans-culottes qui méritent de plus en plus notre reconnaissance par le sacrifice qu'ils font journellement de leur vie pour le salut de la République.

Ensuite le procureur de la commune, animé du même esprit, a harangué l'assemblée avec la chaleur patriotique qui lui est ordinaire.

Cette fête civique est pour l'époque de la première décade de brumaire a été terminée par des salves redoublées d'artillerie des dorures et des festins.

Dont de tout ce que dessus le présent procès-verbal a été rédigé les jour et au susdits, et ont les membres du conseil général permanent présents signés.

*Pour copie conforme :*

PROCHE, *maire* : BÉGUIN, *secrétaire*.

**Les sans-culottes montagnards de Clairac invitent la Convention nationale à rester à son poste, et demandent qu'elle s'occupe des subsistances et d'un approvisionnement général.**

**Insertion au « Bulletin », renvoi à la Commission des subsistances (1).**

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 381.